



MISE À JOUR DE 2015 SUR L'ÉTAT DU STOCK DE HOMARD (*HOMARUS AMERICANUS*) AU LARGE DU SUD-OUEST DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (ZONE DE PÊCHE DU HOMARD 34)

Contexte

Chaque année, Gestion des pêches et de l'aquaculture (GPA) demande un avis sur l'état des stocks de homard dans la zone de pêche du homard (ZPH) 34. Le dernier processus de consultation régionale sur ce stock remonte à février 2013 (MPO 2013, Tremblay *et al.* 2013) et des mises à jour ont été faites en 2014 et 2015 (MPO 2015). Dans le cadre de l'évaluation de 2013, trois indicateurs clés ont été retenus pour décrire les changements dans l'abondance ou la biomasse du homard, et des niveaux de référence ont été proposés pour chaque indicateur. La présente réponse des Sciences est une mise à jour de ces indicateurs jusqu'à la fin de la saison de pêche 2014-2015.

La présente réponse des Sciences découle du processus de réponse des Sciences du 25 mai 2016 sur la Mise à jour de l'état du stock de homard de l'Atlantique dans la zone de pêche du homard (ZPH) 34.

Renseignements de base

La pêche commerciale du homard dans la ZPH 34 (figure 1), au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, est la ZPH du Canada qui compte actuellement le plus grand nombre de débarquements et de participants. Les débarquements dans la ZPH 34 ont commencé à augmenter dans les années 1980, et les récents débarquements sont près des niveaux record (figure 2). Des augmentations semblables des débarquements, bien que pas de la même ampleur, ont été constaté chez un bon nombre de stocks de homards de l'Atlantique Ouest.

Cette pêche est gérée au moyen de contrôles des entrées, y compris une taille réglementaire minimale (82,5 mm), l'interdiction de débarquer des femelles œuvées ou avec une encoche en V, un accès limité, une saison de durée fixe (s'échelonnant du dernier lundi de novembre au 31 mai) et une limite du nombre de casiers. Les autres mesures de gestion comprennent la nécessité d'installer des événements d'échappement pour permettre aux homards de taille inférieure à la taille réglementaire de s'échapper et des dispositifs biodégradables afin d'atténuer la pêche fantôme attribuable aux casiers perdus.

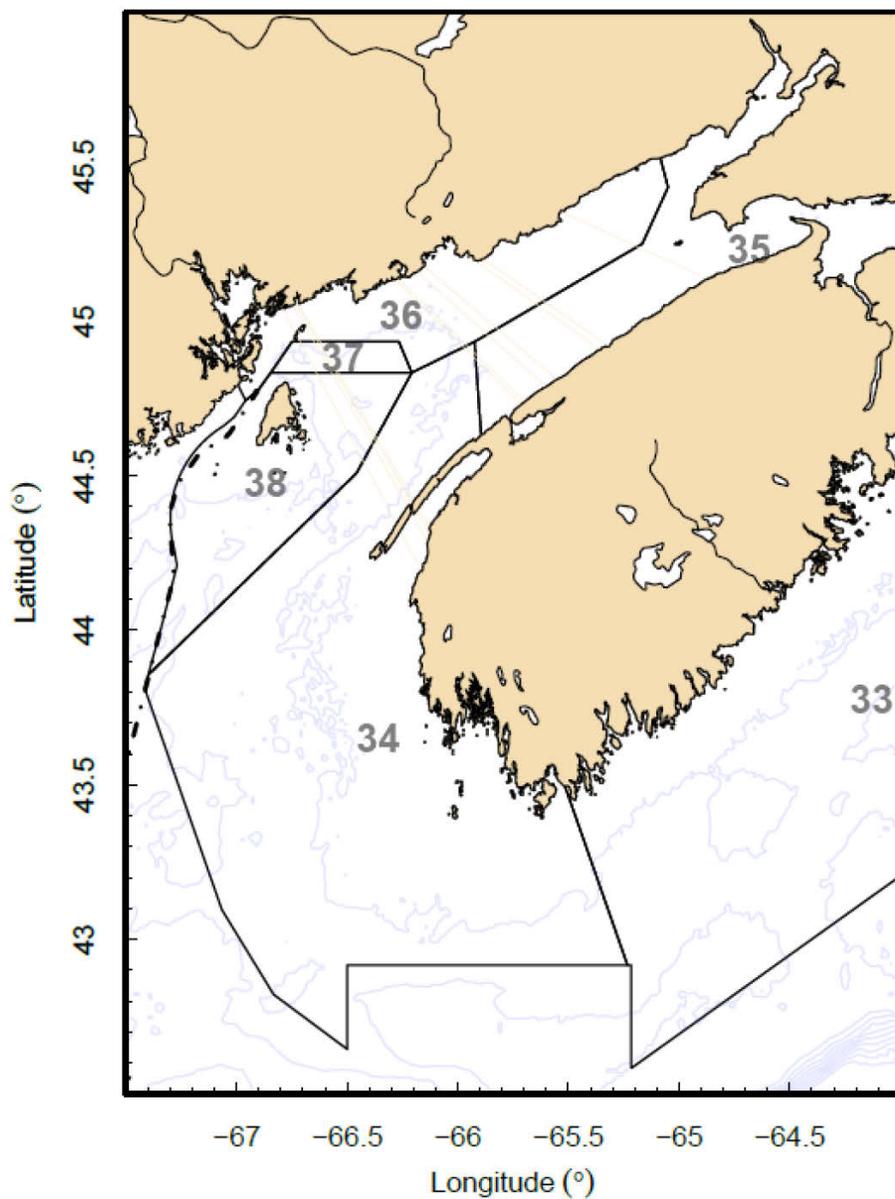


Figure 1. Limites spatiales de la zone de pêche du homard (ZPH) 34 et des ZPH adjacentes.

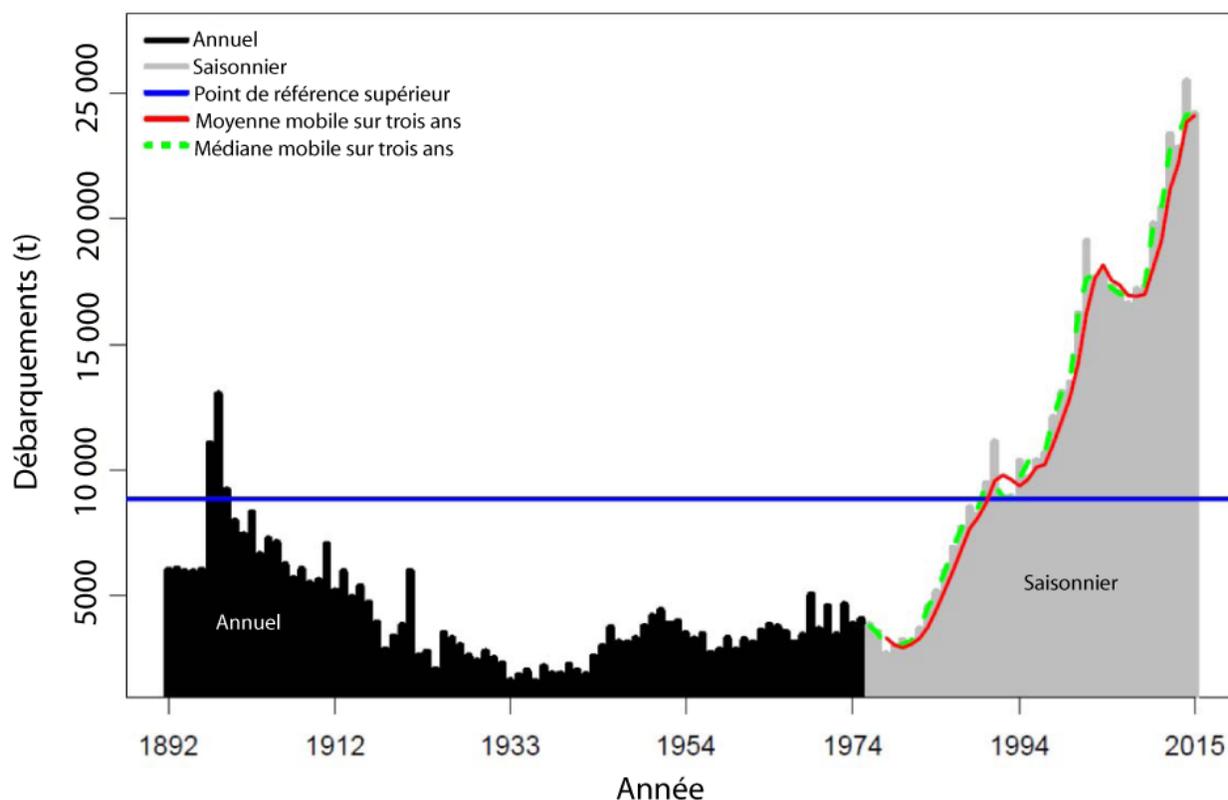


Figure 2. Débarquements annuels de homards de la pêche commerciale dans la ZPH 34, de 1892 à 1975 (barres noires) et débarquements commerciaux saisonniers (barres grises) de 1976 à 2015 (où 2015 représente la saison 2014-2015). Le point de référence supérieur du stock établi à 80 % de la médiane des débarquements au cours de la période de 1985 à 2009 est représenté par la ligne bleue horizontale. La moyenne mobile sur trois ans des débarquements est représentée par la ligne rouge pleine. La médiane mobile sur trois ans est représentée par la ligne verte pointillée.

Analyse et réponse

L'évaluation de la ZPH 34 de 2013 (MPO 2013, Tremblay *et al.* 2013) fournit une analyse de la santé du stock grâce à l'étude du rendement de la pêche et aux indicateurs de l'abondance ou de la biomasse, de la pression de pêche et de la reproduction. Trois principaux indicateurs ont été définis, et les points de référence connexes ont été établis. Le premier indicateur de la biomasse est fondé sur les débarquements. Les points de référence relatifs aux débarquements font partie de l'actuel Plan de gestion intégrée de la pêche côtière du homard pour les ZPH 27 à 38 et ont été documentés lors d'une réunion de consultation scientifique de la région des Maritimes en 2012 (MPO 2012). L'utilisation des débarquements comme unique indicateur de la biomasse des stocks de homard comporte des risques, et l'un des objectifs de l'évaluation de 2013 (MPO 2013) était de fournir des solutions de rechange. Deux autres indicateurs et des points de référence supérieurs du stock (PRS) connexes ont été proposés et ont par la suite été adoptés. Le premier indicateur est obtenu à partir du taux de prise commerciale calculé comme le total des débarquements et le nombre total de casiers levés dans la ZPH 34. Le deuxième a été établi en fonction de la moyenne du nombre de homards par trait dans le relevé au chalut sur le homard dans les eaux côtières indépendant de la pêche (anciennement appelé « relevé de quota individuel transférable »). Pour chaque indicateur, une moyenne mobile sur trois ans de l'indice a été utilisée aux fins de comparaison avec le point de référence supérieur. De plus, une moyenne mobile sur trois ans a été présentée, puisqu'elle est moins sensible aux valeurs

aberrantes. À l'heure actuelle, la moyenne mobile sur trois ans de chaque indice est au-dessus de leur point de référence supérieur respectif; la ZPH 34 est donc considérée comme se situant dans la zone saine.

Débarquements

Les débarquements pour 2014-2015 étaient les deuxièmes plus importants jamais enregistrés (figure 2). Le point de référence supérieur du stock pour la biomasse des homards de taille réglementaire obtenu à partir des débarquements (8 867 t) a été établi à 80 % de la médiane pour la période allant de 1984-1985 à 2008-2009. Pour la saison se terminant en 2014-2015, la moyenne mobile sur trois ans des débarquements était de 24 111 t, ce qui est au-dessus du point de référence supérieur.

Taux de capture commerciale

Les captures par unité d'effort (CPUE, en kg par casier levé) de la pêche commerciale ont augmenté de façon considérable depuis 1999-2000, et les valeurs de 2013-2014 et 2014-2015 de 1,25 kg par casier levé sont les plus élevées jamais enregistrées. Le point de référence supérieur du stock pour la biomasse des homards de taille réglementaire obtenu à partir des CPUE (0,62 kg par casier levé) est établi à 80 % de la médiane pour la période de référence allant de 1998-1999 à 2008-2009. La moyenne mobile actuelle sur trois ans est de 1,23 kg par casier levé, qui se situe au-dessus du point de référence supérieur (figure 3).

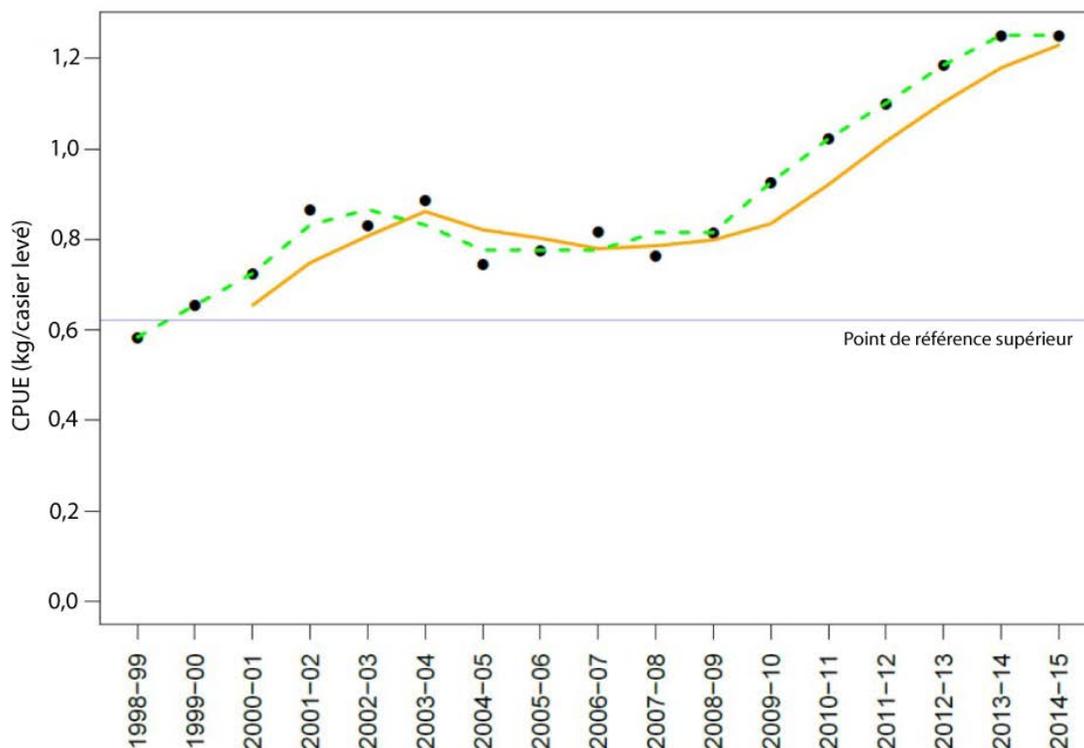


Figure 3. Tendence relative aux CPUE de la pêche commerciale (poids total des débarquements (kg)/nombre total de casiers levés) pour la période disponible, et point de référence supérieur (ligne horizontale à 0,62 kg/casier levé). Le point de référence supérieur correspond à 80 % de la médiane des CPUE de 1998-1999 à 2008-2009. La ligne orange pleine correspond à la moyenne mobile sur trois ans (1,23 après la saison 2014-2015). La ligne pointillée verte représente la médiane mobile sur trois ans.

Relevé indépendant de la pêche

L'indicateur indépendant de la pêche dans la dernière évaluation (MPO 2013) a été obtenu à partir du taux de prises (nombre de homards/trait) d'un relevé au chalut sur le homard dans les eaux côtières. Ce relevé, conçu à l'origine pour d'autres espèces, faisait aussi l'échantillonnage des homards. Le point de référence supérieur pour l'abondance totale du homard (taille réglementaire et taille inférieure à la taille réglementaire) obtenu à partir de ce relevé correspondait à 80 % de la médiane du taux de prises pour la période de 1996 à 2009. La figure 4 montre que la moyenne mobile sur trois ans après le relevé de 2015 se situait au-dessus du point de référence supérieur et qu'elle est demeurée relativement stable au cours des quatre dernières années.

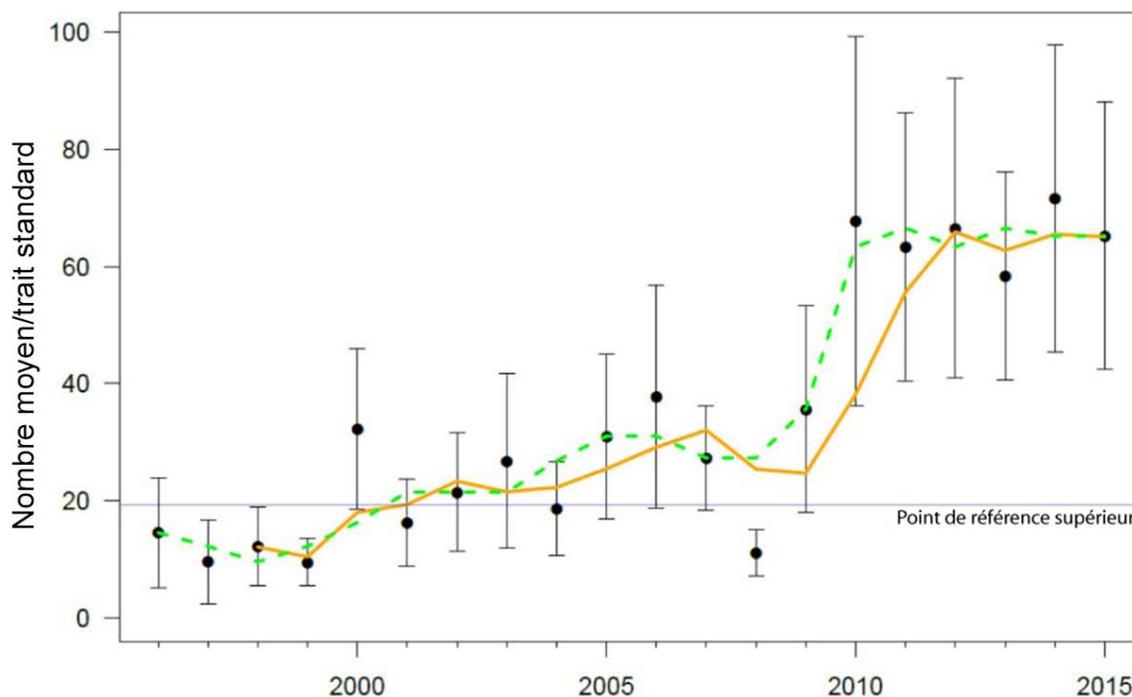


Figure 4. Tendence du nombre moyen de homards par trait standard du relevé au chalut sur le homard dans les eaux côtières (anciennement le relevé de quota individuel transférable) avec un nombre réduit de stations ($n = 32$) [MPO 2015] pour tenir compte des changements au relevé de 2013. L'écart-type moyen est indiqué pour chaque année. Le point de référence supérieur ajusté (ligne horizontale à 19,3 homards/trait standard) correspond à 80 % de la médiane du nombre de homards par trait standard pour le nombre réduit de stations. La ligne orange pleine représente la moyenne mobile sur trois ans. La ligne pointillée verte représente la médiane mobile sur trois ans.

Conclusions

En se fondant trois indicateurs (débarquements, taux de capture commerciale et taux de capture du relevé au chalut), on considérait que le stock de homards de la ZPH 34 se trouvait dans la zone saine à la fin de la saison 2014-2015 (31 mai 2015). La moyenne mobile sur trois ans de chaque indicateur se situe au-dessus du point de référence supérieur correspondant.

Les forces et les faiblesses de chacun des indicateurs ont été soulignées dans l'évaluation précédente (MPO 2013). Étant donné que chacun d'entre eux présente des résultats semblables, on peut affirmer que l'abondance et la biomasse du stock demeurent élevées par rapport à la période de 1985 à 2009.

Collaborateurs

Nom	Affiliation
Adam Cook (responsable)	Sciences du MPO, Maritimes
Manon Cassita-Da Ros	Sciences du MPO, Maritimes
Cheryl Denton	Sciences du MPO, Maritimes
Leslie Nasmith	Sciences du MPO, Maritimes
Jeremy Broome	Sciences du MPO, Maritimes
Lottie Bennett	Sciences du MPO, Maritimes
Sara Quigley	Gestion des ressources du MPO, Maritimes

Approuvé par :

Directeur régional, Sciences
Pêches et Océans Canada, Région des Maritimes
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
Tél. 902-426-3490
Date : Le 31 mai 2016

Sources de renseignements

- MPO. 2012. Points de référence conformes à l'approche de précaution pour une variété de stocks dans la région des Maritimes. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2012/035.
- MPO. 2013. Évaluation du homard (*Homarus americanus*) dans la zone de pêche du homard (ZPH) 34. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2013/024.
- MPO. 2015. [Homard \(*Homarus americanus*\) au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse \(zone de pêche du homard 34\) : Mise à jour sur l'état du stock de 2015](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2015/029.
- Tremblay, M.J., D.S. Pezzack, J. Gaudette, C. Denton, M. Cassista-Da Ros, and J. Allard. 2013. Assessment of Lobster (*Homarus americanus*) off Southwest Nova Scotia and in the Bay of Fundy (Lobster Fishing Areas 34-38). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2013/078. viii + 125 p.

Le présent rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région des Maritimes
Pêches et Océans Canada
Institut océanographique de Bedford
1, promenade Challenger, C. P. 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2

Téléphone : 902-426-7070

Courriel : XMARMRAR@dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-3815

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2016



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2016. Mise à jour de 2015 sur l'état du stock de homard (*Homarus americanus*) au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (zone de pêche du homard 34). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2016/037.

Also available in English:

DFO. 2016. 2015 Stock Status Update of Lobster (*Homarus americanus*) off Southwest Nova Scotia (Lobster Fishing Area 34). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2016/037.